

LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Kenya

Rapport national



PARADIGM
INITIATIVE



LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

Copyright ©2026 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.
media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



Kenya

Par Miriam Beatrice Wanjiru

Résumé

Le rapport Londa 2025 du Kenya offre un aperçu complet du paysage numérique du pays, en examinant l'état des droits numériques et de l'inclusion numérique. Ce rapport s'appuie sur la Déclaration de principes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) relative à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en Afrique et s'appuie sur une approche mixte, combinant une analyse documentaire des cadres juridiques et politiques, l'examen de données secondaires, des entretiens avec des informateurs clés (régulateurs et acteurs du secteur) et une veille médiatique

afin d'évaluer les tendances, les évolutions et les nouveaux défis. Les thèmes abordés comprennent l'accès à Internet et les perturbations, l'inclusion numérique, la liberté d'expression, la protection des données et la vie privée, ainsi que les évolutions dans le domaine des TIC et des technologies. Il examine en outre les lacunes et les défaillances de l'espace numérique, qui laissent une grande partie de la population défavorisée en raison de la pauvreté, de la marginalisation régionale ou des limitations infrastructurelles. Tout au long du rapport, plusieurs violations majeures sont mises en évidence, impliquant

principalement l'État et ses différents organes. Enfin, le rapport formule des recommandations à l'intention de l'État, des médias et de la société civile sur les meilleures pratiques potentielles pour parvenir à une société juste. Le gouvernement est encouragé à veiller à ce que toutes les politiques et actions numériques respectent les droits et accordent la priorité à l'inclusion et à la responsabilité. Les médias devraient enquêter et expliquer clairement les questions rela-

tives aux droits numériques tout en amplifiant la voix des personnes les plus touchées par l'exclusion et la répression. La société civile doit continuellement documenter les violations des droits numériques, soutenir les communautés touchées et utiliser des preuves pour plaider en faveur de réformes juridiques et politiques.



Introduction

Le Kenya est un pays jeune de 57,5 millions d'habitants, dont l'âge médian est de 21,1 ans.¹ L'idéal politique kenyan, tel que défini par sa Constitution promulguée en 2010, est un État qui valorise les droits humains, l'égalité, la liberté, la démocratie, la justice sociale et l'État de droit.² Le Kenya est à la pointe du développement technologique régional, le secteur des TIC affichant une forte croissance et une production estimée à 608 milliards de shillings kenyans (environ 4 704 061 897 dollars américains).³ Début 2025, on comptait 27,4 millions d'internautes, soit un taux de pénétration de 48 %, et 15,1 millions d'utilisateurs de réseaux sociaux, ce qui représente environ 26,5 % de la population.⁴ Bien que le pays figure parmi les plus performants d'Afrique en matière d'administration en ligne et de préparation à un Internet inclusif, les coûts élevés des données et du

haut débit continuent d'empêcher de nombreux Kenyans à faibles revenus de participer pleinement à l'économie numérique.⁵ Le paysage médiatique du Kenya est l'un des plus dynamiques du continent, même si les journalistes sont victimes de harcèlement et d'intimidation, et que des lois restreignant la liberté de la presse restent en vigueur.⁶

Accès à Internet et perturbations

Comme en 2024, l'accès à Internet a été restreint lors des manifestations menées par la jeunesse le 25 juin 2025.⁷

NetBlocks, un observatoire mondial de l'In-

1. PopulationPyramids.org, « Pyramide des âges du Kenya 2025 » (2025) <https://www.populationpyramids.org/kenya/> (consulté le 25 novembre 2025)
2. Constitution du Kenya (2010)
3. KNBS, « Rapport économique 2025 » (2025) <https://www.knbs.or.ke/publications/> (consulté le 25 novembre 2025).
4. Datareportal, « Numérique 2025 : Kenya » (2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2025-kenya> (consulté le 25 novembre 2025)
5. Actualités du monde universitaire, « La fracture numérique et la fuite des cerveaux menacent une économie numérique dynamique » (2025) <https://www.universityworldnews.com/post.php?story=20250921183835849#:~:text=%E2%80%9CLes%20taux%20d'utilisation%20varient%20de%2064,7,l'entr%C3%A9e%20dans%20l'%C3%A9conomie%20num%C3%A9rique> (consulté le 25 novembre 2025).
6. Freedom House, « Liberté de la presse au Kenya » (2025) <https://freedomhouse.org/country/kenya/freedom-net> (consulté le 25 novembre 2025).
7. Quotidien économique « Les blogueurs dénoncent la répression des droits numériques par l'État » (2025) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/bloggers-decry-digital-rights-purge-by-state-5147032> (consulté le 27 novembre 2025).

ternet qui surveille la cybersécurité et les droits numériques, a signalé une forte baisse de l'accès à des plateformes telles que Telegram⁸ chez divers opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet kenyans, notamment Safaricom PLC, Jamii Telecommunication Ltd et Liquid Intelligent Technologies.⁹ De plus, le 25 février 2025, le gouvernement du comté de Nairobi a détruit des infrastructures TIC essentielles lors d'un bras de fer avec la compagnie nationale Kenya Power Company au sujet de factures impayées, ce qui a entraîné des pannes généralisées pour les entreprises, les ménages et les secteurs critiques tels que la santé, la finance et les services publics.¹⁰

De tels incidents marquent une rupture avec l'histoire du Kenya, caractérisée par un accès à Internet relativement ouvert. Les perturbations d'Internet, qu'il s'agisse de coupures partielles, intermittentes ou totales, constituent des violations des droits numériques et menacent les espaces civiques. De plus, le fait de déconnecter ceux qui sont déjà connectés en raison d'une ingérence intentionnelle empêche les personnes de diffuser des informations, de réagir aux crises, de mener leurs activités commerciales et de jouir des libertés sur Internet, telles que prévues aux articles 33, 34 et 35 de la Constitution kenyane (2010).

Liberté d'ex-

pression en ligne et

accès à l'information

Malgré les articles 33, 34 et 35 de la Constitution kenyane (2010), qui garantissent les droits à la liberté d'expression, à la liberté des médias et à l'accès à l'information, certains événements survenus en 2025 ont mis en évidence un conflit entre l'autorité de l'État et la liberté d'expression. La loi de 2024 portant modifications de la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité, promulguée en octobre 2025, contient des dispositions trop générales et vagues susceptibles de restreindre les droits et libertés, en particulier pour les militants, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les opposants politiques. Des citoyens tels que Rose Njeri, une développeuse de logiciels, ont déjà été victimes de cette loi.

Rose, qui a créé et lancé un outil d'automatisation des e-mails permettant aux citoyens de s'adresser directement au Parlement, a été accusée d'avoir enfreint l'article 16 de la loi sur la cybercriminalité. Son arrestation présente à tort un acte légitime d'engage

8. Netblocks (2025) <https://x.com/netblocks/status/1937850265597534670> (consulté le 27 novembre 2025).

9. KICTANET « URGENT : accès à Internet bloqué au Kenya — KICTANet condamne les violations des droits numériques » (2025) <https://www.kictanet.or.ke/urgent-internet-access-blocked-in-kenya-kictanet-condemns-digital-rights-violations/> (consulté le 27 novembre 2025).

10. Télévision Citizen Kenya « Une impasse perturbe les services Internet à Nairobi » (2025) <https://www.youtube.com/watch?v=WkOMbn9xAFo> (consulté le 27 novembre 2025).

ment civique comme un cyber crime.

Dans le même ordre d'idées, M. Jackson Kuria, un gardien de prison devenu militant, a été inculpé le 20 janvier 2025 pour avoir publié de fausses informations au titre de l'article 23 de la loi n° 5 de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité.^{11, 12} L'arrestation de M. Kuria est l'un des nombreux exemples du rétrécissement de l'espace disponible pour les lanceurs d'alerte et les militants en ligne. M. Titus Sifuna a été traduit devant un tribunal de première instance à Nairobi pour répondre d'accusations de publication de erronées informations alors qu'il se faisait passer pour le président Ruto.¹³ Le jeune homme de 22 ans a été accusé d'avoir usurpé l'identité du président Ruto sur les réseaux sociaux et d'avoir faussement prétendu que le chef de l'État cédait à la pression publique et prévoyait de démissionner.

Plus préoccupant encore est le cas posthume

d'Albert Ojwang, arrêté le 7 juin 2025 après que le chef adjoint de la police kenyane, Eliud Lagat, eut porté plainte, accusant le blogueur de l'avoir diffamé sur les réseaux sociaux.¹⁴ À la suite du décès de M. Albert Ojwang le 8 juin 2025 alors qu'il était en garde à vue, les agents ont falsifié les enregistrements des caméras de vidéosurveillance des cellules, privant ainsi les enquêteurs des preuves nécessaires à la procédure judiciaire.¹⁵

Et ce, malgré le fait que le droit d'accès à l'information soit inscrit à l'article 35 de la Constitution et dans la loi de 2016 sur l'accès à l'information.¹⁶ En 2025, dans ce qui semble être une répression systémique de la liberté d'expression, le gouvernement national a de plus en plus recouru aux tribunaux antiterroristes pour poursuivre les manifestants, inculquant plus de 70 personnes, principalement des jeunes et des militants du numérique, pour des infractions liées au terrorisme.¹⁷

11. The Guardian « "C'est de la guerre juridique" : le Kenya utilise la loi comme une arme pour faire taire les critiques et les manifestants » (2025) <https://www.theguardian.com/global-development/2025/aug/08/kenya-weaponises-law-mass-arrests-crackdown-critics-protesters> (consulté le 27 novembre 2025).
12. NTV Kenya « Le policier Shakur accusé d'avoir publié de fausses informations sur le président Ruto » (2025) <https://ntvkenya.co.ke/news/cop-shakur-charged-with-publishing-false-information-about-president-ruto/> (consulté le 27 novembre 2025)
13. Daily Nation « Comment les utilisateurs des réseaux sociaux risquent la prison et de lourdes amendes pour leurs publications » (2025) <https://nation.africa/kenya/news/how-social-media-users-face-threats-of-jail-for-their-posts-5018434> (consulté le 27 novembre 2025).
14. BBC « Des policiers inculpés pour le meurtre d'un blogueur kenyan » (2025) <https://www.bbc.com/news/articles/cz09l4k4184o> (consulté le 27 novembre 2025).
15. Reuters « Un haut responsable de la police kenyane arrêté suite au décès d'un blogueur en détention » (2025) <https://www.reuters.com/world/africa/senior-kenyan-policeman-arrested-over-death-blogger-custody-2025-06-13/> (consulté le 29 novembre 2025).
16. Loi kenyane « Loi sur l'accès à l'information » (2025) <https://new.kenyalaw.org/akn/ke/act/2016/31/eng@2022-12-31> (consulté le 29 novembre 2025).
17. Amnesty Kenya « L'expansion dangereuse des lois antiterroristes quinquennales du Kenya » (2025) <https://www.amnestykenya.org/the-dangerous-expansion-of-kenyas-anti-terror-laws/#:~:text=23%20juillet%202025-,L'EXTENSION%20DANGEREUSE%20DES%20LOIS%20ANTITERRORISTES%20DU%20KENYA,%20à%20la%20lumière%20de%20la%20lutte%20contre%20le%20terrorisme?> (consulté le 27 novembre 2025).

Par ailleurs, mais toujours en lien avec la liberté d'expression et la liberté des médias, l'Autorité des communications du Kenya (CA) a ordonné l'arrêt immédiat des retransmissions télévisées et radiophoniques en direct des manifestations de juin 2025, sous peine de sanctions réglementaires.¹⁸ Le recours au pouvoir réglementaire pour dissuader les diffuseurs de retransmettre en direct restreint les libertés des médias et l'accès à l'information.

Sur une note positive, une Haute Cour du Kenya a statué que Meta, la société mère de Facebook, pouvait être poursuivie dans le pays pour son rôle présumé dans la diffusion de contenus incitant à la violence ethnique.¹⁹ Cette décision historique a rejeté l'argument de Meta selon lequel les tribunaux kenyans n'étaient pas compétents, l'entreprise n'étant pas enregistrée au Kenya.

Vie privée et

surveillance

Le droit à la vie privée est protégé par la Constitution kenyane (2010) en vertu de l'article 31 et est mis en œuvre par la loi de 2019 sur la protection des données (DPA). En 2025, un plan stratégique quinquennal a été lancé par le Bureau du commissaire à la protection des données (ODPC), dont les principaux objectifs comprennent la révision continue de la loi sur la protection des données et de ses règlements, le renforcement des capacités institutionnelles pour l'application de la conformité, ainsi que le renforcement du contrôle, de la surveillance et de la confiance du public dans l'écosystème de gouvernance des données du Kenya.²⁰ Par la suite, l'Autorité fiscale du Kenya (KRA) a publié des règlements relatifs à la nouvelle taxe sur la présence économique significative (SEPT), étendant l'imposition à tous les services numériques consommés localement, quel que soit le lieu d'implantation du fournisseur. La SEPT vise les plateformes en ligne (entités non résidentes) qui fournissent des services Internet ou électroniques aux utilisateurs locaux. Bien que cette réglementation serve un objectif légitime en tax

18. Citoyen numérique « L'Autorité des communications ordonne l'arrêt des retransmissions en direct des manifestations du 25 juin » (2025) <https://www.citizen.digital/article/communications-authority-orders-stop-to-live-broadcasts-of-june-25-protests-n365216> (consulté le 29 novembre 2025).
19. KICTANET « La Haute Cour statue que Meta peut être poursuivie au Kenya » (2025) <https://posts.kictanet.or.ke/high-court-rules-meta-can-be-sued-in-kenya/> (consulté le 27 novembre 2025).
20. Citoyen numérique « Le Kenya renforce la gouvernance des données grâce au nouveau plan stratégique de l'ODPC et au bureau régional de Nyeri » (2025) <https://www.citizen.digital/article/kenya-strengthens-data-governance-with-new-odpc-strategic-plan-and-nyeri-regional-office-n365814> (consulté le 27 novembre 2025).

ant les services numériques consommés au Kenya, un éventuel non-respect de la loi sur la protection des données pourrait conduire à une surveillance accrue des utilisateurs kenyans par l'administration fiscale.

Malgré des lois et réglementations strictes en matière de protection des données, le gouvernement national a subi une importante violation de données au sein du Service d'enregistrement des entreprises (BRS), qui a exposé des informations sensibles concernant des millions d'entreprises kenyanes.²¹ En tant que seul dépositaire du registre des sociétés du Kenya, le BRS détient des données critiques sur toutes les entreprises enregistrées, y compris les noms des sociétés et les coordonnées des administrateurs et des actionnaires.²² Cette cyberattaque a mis en évidence de graves vulnérabilités dans la cybersécurité des systèmes étatiques, pouvant conduire au vol de données et d'identité.

Un autre incident majeur a concerné la Direction des enquêtes criminelles (DCI), qui a subi une cyberattaque sur ses plateformes

numériques officielles, notamment X (anciennement Twitter) et Facebook. Les attaquants ont pris le contrôle des comptes et ont utilisé les plateformes pour promouvoir des escroqueries liées aux cryptomonnaies, réalisant, selon certaines informations, des profits illicites d'environ 64,7 jetons Solana (SOL), soit environ 4 000 et 13 000 dollars, avant que les autorités ne reprennent le contrôle.²³ Cette attaque a mis en évidence les failles de cybersécurité des systèmes numériques du gouvernement.

Comme en 2024, la pratique consistant à « humilier les débiteurs » par les prêteurs numériques prend de plus en plus d'ampleur à l'échelle nationale. Certains fournisseurs de crédit numérique, dans le cadre du recouvrement de créances, accèdent aux listes de contacts de leurs clients, parfois à leur insu ou sans leur consentement.²⁴ À ce titre, l'ODPC a demandé le retrait de la licence des prêteurs numériques kenyans en raison de violations persistantes des lois sur la protection des données.²⁵ La Banque centrale du Kenya n'a pas encore révoqué

21. Actualités de la capitale « Le gouvernement confirme une fuite de données sur le registre principal exposant des millions d'entreprises » (2025) <https://www.capitalfm.co.ke/news/2025/02/govt-confirms-data-breach-on-main-registry-exposing-millions-of-companies/> (consulté le 27 novembre 2025).

22. Quotidien économique « Des cybercriminels dérobent les identités, les numéros de téléphone et les coordonnées personnelles de chefs d'entreprise » (2025) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/cybercriminals-steal-business-owners-ids-phone-house-details-4910734> (consulté le 27 novembre 2025).

23. Citoyen numérique « La DCI affirme avoir repris le contrôle après le piratage de ses comptes Facebook et X » (2025) <https://www.citizen.digital/article/dci-says-regained-control-after-facebook-x-accounts-hacked-n357347> (consulté le 28 novembre 2025).

24. Quotidien économique « Le Bureau de la protection des données demande à la CBK de révoquer les autorisations de deux prêteurs numériques » (2025) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/dpo-asks-cbk-to-revoke-permits-for-two-digital-lenders-5162924> (consulté le 28 novembre 2025).

25. Quotidien économique « Les Kenyans en manque de liquidités contractent 5,5 millions de prêts auprès de prêteurs numériques » (2025) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/cash-thirsty-kenyans-tap-5-5m-loans-from-digital-lenders-5184404> (consulté le 28 novembre 2025).

la licence d'un prêteur numérique comme l'avait recommandé l'ODPC, bien que des entreprises fautives telles que Chapeo Capital Limited, Mulla Pride et Azura Credit soient connues pour pratiquer la « debt shaming » et aient fait l'objet d'avertissements réglementaires et d'amendes. Outre l'utilisation abusive des données dans le domaine du crédit numérique, le consentement est également bafoué sur les marchés financiers traditionnels. Standard Investment Bank a collecté l'adresse e-mail d'un plaignant sans autorisation explicite avant de lui envoyer du contenu promotionnel.²⁶ Cela constituait une violation de l'article 26(a) de la DPA, qui impose que les personnes concernées soient informées de la collecte et de l'utilisation de leurs données personnelles au moment de la collecte ou avant celle-ci.²⁷

Au-delà des environnements d'entreprise, les agences de sécurité de l'État ont également été impliquées dans des pratiques intrusives en matière de données.

Selon une analyse médico-légale réalisée par Citizen Lab, un observatoire canadien de l'Internet basé à l'université de Toronto, un logiciel espion (FlexiSPY) a été installé sur le téléphone de M. Bryan Adagala en mai 2025.²⁸ M. Adagala faisait partie des réalisateurs du documentaire « Blood Parliament » et a, de ce fait, été arrêté par la Direction des enquêtes criminelles du Kenya. FlexiSPY, un outil de surveillance, permet d'enregistrer des appels téléphoniques, d'intercepter des messages, de capturer des données audio, de suivre des emplacements et de supprimer ou modifier des données.²⁹

En 2025, les opérateurs de télécommunications ont également manqué à leurs obligations en matière de protection des données. Deux anciens cadres de Safaricom ont accédé aux données des abonnés et les ont partagées en vue de les vendre à une grande société de paris sportifs³⁰, ce qui constitue une violation de l'article 49 de la loi sur la protection des données (DPA).³¹ Les données divulguées pourraient notamment donner lieu à des fraudes par échange de carte SIM, des

26. CR Advocates LLP « Deux décisions qui redéfinissent la conformité juridique et le contrôle juridictionnel au Kenya » (2025) <https://www.linkedin.com/pulse/two-rulings-reshape-legal-compliance-judicial-review-o8egf/> (consulté le 28 novembre 2025).
27. ODPC « Andrew Endovo c. Standard Investment Bank (Plainte n° 0697 de 2025) » (2025) <https://www.odpc.go.ke/wp-content/uploads/2025/10/STANDARD-INVESTMENT-BANK.pdf> (consulté le 28 novembre 2025).
28. Citoyen numérique « Le réalisateur de «Parlement sanglant» affirme avoir été surveillé par l'État via son téléphone piraté » (2025) <https://www.citizen.digital/article/filmmaker-behind-blood-parliament-claims-state-surveillance-via-hacked-phone-n369412> (consulté le 28 novembre 2025).
29. Daily Nation « Comment la DCI espionne votre téléphone » (2025) <https://nation.africa/kenya/news/how-the-dci-spies-on-your-phone--5189894> (consulté le 28 novembre 2025).
30. Quotidien économique « L'accord sur les données volées de 11,5 millions d'abonnés de Safaricom échoue » (2025) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/deal-on-stolen-data-of-11-5m-safaricom-subscribers-flops-5238396> (consulté le 28 novembre 2025).
31. ODPC « Note d'orientation sur le traitement des données biométriques » (2025) <https://www.odpc.go.ke/wp-content/uploads/2025/05/Draft-1-Guidance-Processing-of-Biometric-Data.pdf> (consulté le 28 novembre 2025).

escroqueries financières, du profilage et du chantage.

Par ailleurs, le projet de loi kenyan de 2025 sur l'information et les communications (amendement) oblige les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) à collecter et à transmettre des données personnelles détaillées, notamment les numéros d'identité et les habitudes d'utilisation, à l'Autorité des communications du Kenya (CA).³² Cela constitue une menace directe pour le droit à la vie privée, qui est protégé par la Constitution en vertu de l'article 31 et consacré par la DPA.

Dans une décision judiciaire majeure, la Haute Cour du Kenya, présidée par le juge Chacha Mwita et siégeant à Nairobi le 18 juillet 2025, a, dans l'affaire *Katiba Institute c. Autorité des communications du Kenya et autres*, annulé les avis publics de l'Autorité des communications (CA) et de l'Autorité fiscale du Kenya (KRA) imposant la divulgation des numéros IMEI des téléphones mobiles, les déclarant inconstitutionnels, illégaux et nuls et non avens. La Cour a estimé que la collecte obligatoire des numéros IMEI violait l'article 31 (droit à la vie privée) et ne satisfaisait pas au critère de proportionnalité prévu à l'article 24 de la Constitution. La Cour a rendu des ordonnances d'interdiction, mettant ainsi un terme aux projets de création d'une

base de données centralisée des appareils liée à la vérification de la conformité fiscale.

Évolutions dans les TIC

et les technologies

émergentes

La nouvelle stratégie du Kenya en matière d'intelligence artificielle 2025-2030 vise à mettre en place une gouvernance solide de l'IA, à favoriser son adoption dans les secteurs prioritaires (agriculture, sécurité, santé, éducation, services publics), à développer un écosystème local d'IA et à positionner le Kenya comme une plaque tournante régionale pour la recherche en IA, le développement de modèles et l'innovation évolutive.³³ Cette stratégie aligne le développement de l'IA sur d'autres stratégies d'économie numérique, telles que le Plan directeur de l'économie numérique (2019) et le Plan directeur national du numérique (2022-2032), qui mettent l'accent sur l'administration numérique, les entreprises numériques, les infrastructures, l'innovation et les compétences numériques.

32. ICJ Kenya « Analyse des droits de l'homme du projet de loi kenyan sur l'information et les communications (amendement) de 2025 » (2025) <https://icj-kenya.org/news/human-rights-analysis-of-the-kenya-information-and-communications-amendment-bill-2025/> (consulté le 28 novembre 2025).

33. Ministère des TIC « Stratégie du Kenya en matière d'intelligence artificielle 2025-2030 » (2025) <https://ict.go.ke/sites/default/files/2025-03/Kenya%20AI%20Strategy%202025%20-%202030.pdf> (consulté le 28 novembre 2025).

Le Kenya a également été le premier à lancer des formations en IA et au numériques destinées aux fonctionnaires, une mesure progressiste de renforcement des capacités visant à intégrer le pays dans la stratégie d'IA et à influencer son adoption dans divers secteurs publics.³⁴

Ce programme permettra aux fonctionnaires d'acquérir des compétences essentielles en matière de gouvernance qui favorisent la transformation numérique dans le respect de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité, garantissant ainsi au Kenya un avenir prospère, inclusif, éthique et fondé sur la confiance.³⁵ Cependant, le pays ne dispose pas d'un cadre réglementaire complet et spécifique pour l'IA. Si les cadres juridiques existants, tels que les lois sur la protection des données, l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité, la propriété intellectuelle et la consommation³⁶ fournissent certaines orientations, ils sont insuffisants pour répondre aux complexités réglementaires liées à l'IA. Ces lacunes structurelles

créent un terrain fertile pour les cyberattaques basées sur l'IA, qui ont augmenté de 28 % entre juillet et septembre 2025, par rapport à une période similaire en 2024.³⁷

Inclusion numérique

Si 53,7 % des Kenyans âgés de trois ans et plus possèdent un téléphone portable, la possession reste fortement concentrée dans les zones urbaines, où 64,6 % des habitants ont accès à un appareil, contre seulement 48,6 % dans les régions rurales.³⁸ Cette fracture persistante met en évidence les défis structurels qui continuent d'isoler les populations rurales de la participation numérique. En ce qui concerne la préparation du Kenya à un avenir numérique, le programme d'études basé sur les compétences (CBC) a été conçu pour préparer les apprenants à un monde technologiquement intégré. Cependant, en 2025, seuls 22 % des enseignants du pays avaient suivi une formation officielle aux TIC.³⁹

34. UNESCO « Le Kenya lance un cours en ligne gratuit UNESCO-Oxford sur l'IA et la transformation numérique » <https://www.unesco.org/en/articles/kenya-launches-unesco-oxford-free-online-course-ai-and-digital-transformation> (consulté le 19 février 2026).
35. Fonds commun pour les ODD « Le Kenya lance des cours novateurs sur l'IA et le numérique à l'intention des fonctionnaires » <https://www.jointsdsgfund.org/article/kenya-launches-pioneering-ai-and-digital-courses-public-servants> (consulté le 19 février 2026).
36. CMS Legal « Lois sur la protection des données et la cybersécurité au Kenya » (2025) <https://cms.law/en/int/expert-guides/cms-expert-guide-to-data-protection-and-cyber-security-laws/kenya> (consulté le 28 novembre 2025).
37. Daily Nation « Les cybermenaces au Kenya augmentent de 28 % alors que les criminels déploient des outils d'IA » (2025) <https://nation.africa/kenya/business/kenya-cyber-threats-up-28pc-as-criminals-deploy-ai-tools--5233336> (consulté le 28 novembre 2025).
38. Autorité des communications du Kenya « La fracture numérique entre zones urbaines et rurales freine l'adoption des TIC, selon une enquête conjointe de la CA et du KNBS » (2025) <https://www.ca.go.ke/urban-rural-digital-divide-hinders-ict-uptake-joint-ca-and-knbs-survey-shows> (consulté le 30 novembre 2025).
39. Citizen Digital « Comblent la fracture numérique dans l'éducation : pourquoi les enseignants ont besoin d'une mise à niveau urgente de leurs compétences » (consulté le 30 novembre)

Ce déficit de compétences au sein du corps enseignant entrave considérablement le développement d'une génération maîtrisant le numérique, freine la capacité d'innovation nationale et sape la compétitivité du Kenya dans une économie mondiale de plus en plus numérique. Selon l'Autorité des communications du Kenya, des plans sont en cours pour établir 1 450 pôles numériques à travers le pays.⁴⁰ Associée aux investissements du Fonds de service universel, cette initiative pourrait réduire les coûts d'accès, accroître les compétences et les opportunités d'emploi, et améliorer l'inclusion rurale.

La mise en place des plateformes de services publics numériques suscite des inquiétudes. Pour de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté, le coût lié à l'acquisition d'un smartphone ou d'un ordinateur, ou au maintien d'une connexion fiable, reste prohibitif.⁴¹ De plus, cette exclusion s'est aggravée le 1^{er} août 2025 lorsque des données ont révélé une augmentation significative du nombre de Kenyans utilisant des téléphones basiques, atteignant 32 573 748 utilisateurs, contre 30 579 714 au premier trimestre.⁴² Si les télé-

phones multifonctions offrent des fonctionnalités de communication de base, ils ne permettent pas d'accéder aux plateformes numériques du gouvernement, ni de bénéficier d'un accès immédiat aux informations en ligne, aux paiements numériques ou aux services de divertissement.

De plus, de nouvelles preuves ont mis en évidence une exclusion structurelle au sein du paysage politique numérique du Kenya. Les innovateurs et les développeurs négligent fréquemment les besoins des personnes en situation de handicap, ce qui se traduit par des plateformes et des produits numériques non inclusifs grâce à leur conception. Cette négligence systémique a été confirmée lorsque des parties prenantes du comté de Vihiga ont signalé que plus de 29 000 personnes en situation de handicap enregistrées continuent de ne pas avoir accès aux outils numériques essentiels.⁴³

De nombreux centres d'enseignement spécialisé de la région ne disposent pas d'ordinateurs, ce qui limite la capacité des apprenants à développer des compétences

40. Ministère des TIC « 47 centres TIC et 1 450 pôles à travers le pays pour réduire la fracture numérique et stimuler l'innovation » (2025) <https://www.ict.go.ke/47-ict-centres-and-1450-hubs-nationwide-bridge-digital-divide-and-spur-innovation> (consulté le 28 novembre 2025).

41. Forum économique mondial « Commerce et travail : voies vers un travail décent dans l'économie numérique du Kenya » (2025) https://reports.weforum.org/docs/WEF_Trade_and_Labour_Pathways_for_Decent_Work_in_Kenya's_Digital_Economy_2025.pdf (consulté le 30 novembre 2025).

42. Capital Fm « Comblent le fossé numérique au Kenya : pourquoi les smartphones sont essentiels à la croissance économique » (2025) <https://www.capitalfm.co.ke/news/2025/08/bridging-kenyas-digital-divide-why-smartphones-matter-for-economic-growth/> (consulté le 30 novembre 2025).

43. Le Standard « Les parties prenantes plaident en faveur de l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap à Vihiga » (2025) <https://www.standardmedia.co.ke/western/article/2001531509/stakeholders-push-for-digital-inclusion-for-persons-with-disabilities-in-vihiga> (consulté le 30 novembre)

numériques et restreint leurs opportunités en matière d'éducation, d'emploi et de participation civique. Ensemble, ces reculs révèlent des lacunes d'accessibilité profondément enracinées qui compromettent l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap dans le pays.

Sécurité des enfants en ligne

La sécurité numérique des enfants au Kenya s'est principalement concentrée sur des exigences de conformité applicables plutôt que sur des programmes de sensibilisation. En 2025, l'Autorité des communications du Kenya a publié les lignes directrices du secteur pour la protection et la sécurité des enfants en ligne au Kenya. Ces lignes directrices exigent des fournisseurs de TIC qu'ils mettent en place des politiques de protection des enfants en ligne, ainsi que des mesures de soutien à la culture numérique des enfants afin de leur permettre de participer pleinement à

l'écosystème numérique.⁴⁴ Dans le même esprit, l'ODPC a publié des notes d'orientation pour le traitement des données des enfants. Ces notes mettent l'accent sur le consentement parental vérifiable, les mécanismes de vérification de l'âge et l'évaluation de l'impact sur la protection des données en cas de traitement à haut risque.⁴⁵ Il est important de noter que la Politique pour l'enfance du Kenya (2025) met en évidence les obstacles à l'inclusion numérique des enfants, tels que les lacunes en matière de culture numérique et les disparités entre zones urbaines et rurales, et renforce la nécessité d'un accès, d'infrastructures et de formations équitables.⁴⁶ Il ne fait aucun doute que ces cadres politiques sont essentiels pour permettre aux enfants d'apprendre, d'accéder, de créer et de participer en ligne en toute sécurité.

44. Autorité des communications du Kenya « Lignes directrices du secteur pour la protection et la sécurité des enfants en ligne au Kenya, avril 2025 » [https://www.ca.go.ke/sites/default/files/2025-04/%20Lignes%20directrices%20du%20secteur%20pour%20la%20protection%20en%20ligne%20des%20enfants%20\(COP\)%20et%20la%20sécurité%20au%20Kenya_avril2025.pdf](https://www.ca.go.ke/sites/default/files/2025-04/%20Lignes%20directrices%20du%20secteur%20pour%20la%20protection%20en%20ligne%20des%20enfants%20(COP)%20et%20la%20sécurité%20au%20Kenya_avril2025.pdf) (consulté le 19 février 2026).
45. ODPC « Notes d'orientation pour le traitement des données des enfants » <https://www.odpc.go.ke/wp-content/uploads/2025/11/ODPC-%E2%80%93-Guidance-Note-for-Processing-Childrens-Data.pdf> (consulté le 19 février 2026).
46. Conseil national des services à l'enfance, « Politique en faveur des enfants au Kenya » <https://www.nccs.go.ke/sites/default/files/resources/Draft%20Kenya%20Children%20Policy.pdf> (consulté le 19 février 2026).

Fonds de service

universel

Selon un entretien avec un informateur clé mené en décembre 2025 auprès d'un responsable de l'Autorité des communications du Kenya, le Fonds de service universel (USF) a continué à étendre l'accès aux TIC dans les zones non desservies et mal desservies grâce au déploiement d'infrastructures et à des subventions ciblées. En juillet 2025, le projet d'infrastructure vocale (phases 1 à 4) disposait d'une allocation cumulée d'environ 6,43 milliards de KES (environ 49 748 549 USD), la phase 1 étant achevée (76 localités), la phase 2 en cours (69 des 101 localités couvertes, achèvement prévu au cours de l'exercice 2025/26), la phase 3 en cours (10 des 68 localités connectées) et la phase 4 au stade de la préparation du contrat. Dans le cadre du projet d'infrastructures et de services de fibre optique (Digital Superhighway Project – DSHP), 2 193 km de fibre optique ont été déployés et 541 des 608 institutions gouvernementales ciblées ont été connectées au cours de la phase I, dont l'achèvement est prévu d'ici décembre 2025. La phase II, qui cible 3 868 administrations publiques dans l'ensemble des 47 comtés, a achevé les études de site et la conception du réseau, et sa mise en œuvre

est prévue jusqu'en juin 2026. En outre, l'appel d'offres pour l'infrastructure de diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT) dans les comtés de Mandera, Marsabit et Turkana a été lancé en juin 2025.

Au-delà de l'extension des infrastructures, le Fonds de service universel (USF) a soutenu en 2025 des initiatives d'inclusion numérique spécifiques à certains secteurs. Il s'agissait notamment de l'amélioration de l'accès aux contenus éducatifs pour les apprenants ayant des difficultés à lire les supports imprimés (réalisé à 30 %, ciblant 1 000 apprenants), du portail de ressources éducatives ouvertes « Kenya Education Cloud » pleinement opérationnel, du projet d'automatisation du système judiciaire couvrant 42 tribunaux répartis dans 27 comtés, et du projet de numérisation des contenus agricoles au Kenya (réalisé à environ 85 %, ciblant 9 400 agriculteurs). L'entretien a en outre révélé que les projets de l'USF font l'objet d'audits annuels menés par le Bureau du vérificateur général. Si ces avancées témoignent de l'investissement continu de l'État dans la réduction de la fracture numérique, plusieurs projets se prolongeront sur les exercices 2026/27 et 2027/28, soulignant l'importance d'un suivi continu, d'une mise en œuvre dans les délais et d'une évaluation de l'impact à long terme.

Conclusion

Le paysage des droits numériques au Kenya en 2025 est caractérisé à la fois par des progrès et par des excès de la part de l'État. Des investissements ambitieux dans la connectivité, l'administration en ligne, la protection des données et les technologies émergentes ont élargi les opportunités numériques et renforcé le statut du Kenya en tant que leader technologique régional. Ces avancées coexistent toutefois avec des perturbations de l'accès à Internet, une surveillance intrusive, des abus généralisés en matière de données, la criminalisation de l'expression en ligne et l'impunité persistante

des agences de sécurité. Les coûts élevés, la médiocrité des infrastructures et une conception peu accessible continuent d'exclure les communautés rurales à faibles revenus et les personnes handicapées d'une participation numérique significative. Sans garanties plus solides, une responsabilité accrue et une mise en œuvre inclusive des politiques, le progrès technologique aggravera les inégalités et érodera les garanties constitutionnelles, plutôt que de faire progresser les droits et la justice sociale.

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Établir des règles harmonisées sur les transferts transfrontaliers de données, la localisation des données et les contrats de cloud computing afin de garantir que les données publiques et les informations sensibles du Kenya soient protégées par la législation kenyane.
- Développer une connectivité abordable en donnant la priorité aux infrastructures dans les communautés rurales, informelles et marginalisées,
- L'Autorité des communications du Kenya devrait mettre en place un système de suivi efficace et transparent pour le fonds de service universel, permettant au public et aux différentes parties prenantes de contrôler l'utilisation des fonds et l'avancement des projets.

- Modifier les dispositions de la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité ainsi que les règlements concernant la « publication de fausses informations », « l'usurpation d'identité », les « cybercrimes vagues » et les catégories générales de communications électroniques qui portent atteinte aux principes énoncés aux articles 33 et 35 de la Constitution kenyane (2010), en veillant à ce qu'elles concernent des préjudices clairement identifiés et délibérés plutôt que des commentaires critiques ou de la satire, et à ce que la plupart des infractions liées à la publication en ligne soient traitées dans le cadre de procédures civiles.

Les médias devraient :

- Recourir à des récits axés sur l'humain et le journalisme fondé sur les données pour montrer comment les politiques restrictives en matière de TIC et les perturbations numériques privent les communautés défavorisées et marginalisées de services de base, et mettre en avant les moyens de favoriser une inclusion réussie.
- Enquêter sur les partenariats entre le gouvernement et des développeurs privés dans le déploiement de technologies de surveillance et de propagande, et engager le public dans des discussions fondées sur des preuves concernant l'impact de ces technologies sur la démocratie.
- S'appuyer sur le Conseil des médias du Kenya et la Guilde des rédacteurs en chef du Kenya pour contester systématiquement devant les tribunaux les interdictions de diffusion et les ordonnances de silence, afin d'obtenir des mesures de redressement déclaratoires et de consolider la jurisprudence en matière de protection des libertés des médias et de l'accès à l'information.

Les organisations de la société civile devraient :



- Organiser des formations sur les droits numériques au niveau communautaire, en donnant la priorité aux personnes les plus touchées par les lacunes en matière de connectivité et les interruptions de service.
- Soutenir des actions en justice plus stratégiques contre les lois répressives et les coupures d'Internet qui restreignent la liberté d'expression.
- S'appuyer sur des cas documentés comme preuves des contraintes systémiques imposées à la liberté d'expression numérique et aux autres droits numériques, préparer des rapports parallèles et des communications individuelles par pays à l'intention des mécanismes et agences régionaux et mondiaux de défense des droits de l'homme.
- Intervenir auprès des acteurs du secteur privé, tels que les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs de télécommunications, pour les inciter à adopter des politiques respectueuses des droits humains, à publier des rapports de transparence sur les demandes gouvernementales de données des utilisateurs et à s'abstenir de tout blocage arbitraire d'Internet.
- Mettre en place des collaborations et des coalitions intersectorielles axées sur des enjeux spécifiques, qui rassemblent les groupes de défense des droits numériques, les organisations communautaires, les syndicats, les défenseurs des personnes handicapées, les mouvements de femmes et les acteurs de terrain autour de priorités communes.

Le secteur privé devrait :











- Mettre en œuvre la conformité en matière de sécurité des enfants en ligne en appliquant les lignes directrices de l'ODPC sur les données des enfants et les attentes de la CA en matière de protection des enfants en ligne.
- Aligner les déploiements d'IA au sein











- des organisations sur les objectifs stratégiques du Kenya en matière d'IA, notamment le développement de modèles, la gouvernance des données et l'innovation évolutive.
- Les sociétés de crédit devraient respecter des normes de recouvrement équitables et mettre en place des voies de recours indépendantes et légales lors du recouvrement de créances.

L'indice Score

Kenya, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Coupures d'Internet	P38(2)			Des restrictions ont été imposées à l'accès à la plateforme de médias sociaux Telegram lors de la manifestation de juin 2025
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			Il existe diverses lois et politiques, notamment le Fonds de service universel, visant à promouvoir un accès abordable à Internet dans tout le pays
Criminalisation des fausses informations	P22(2)			La loi de 2025 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité (modification) érige en infraction pénale la diffusion de fausses informations ; toutefois, certaines préoccupations ont nécessité une intervention judiciaire
Législation sur la sédition	P22(2)			Malgré les efforts concertés de l'État pour criminaliser la sédition, le pouvoir judiciaire s'est montré inébranlable dans la défense de l'esprit constitutionnel de la liberté d'expression

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) et (2)			De nombreuses arrestations arbitraires et des actes de harcèlement ont été commis à l'encontre de militants,
Législation sur la protection des données.	P42			La loi sur la protection des données (2019) protège les données personnelles des Kenyans, régleme leur utilisation par les acteurs publics et privés, et établit une commission indépendante de protection des données chargée de la surveillance
Suppression de contenus en ligne sans procédure	P38 et P39(4)			La loi de 2025 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité (modification) confère à l'État le pouvoir de supprimer les contenus en ligne qu'il juge « inacceptables » sur les réseaux sociaux
Atteinte à la vie privée des communications	P41			Le gouvernement, par l'intermédiaire de ses agences de sécurité, a été accusé par Citizen Lab, un organisme de surveillance international réputé, d'avoir installé des logiciels espions sur certains des réalisateurs du documentaire « Blood Parliament », qui a conduit à la mort de manifestants contre le projet de loi de finances
Manquement du gouvernement à son obligation de divulguer et de diffuser de manière proactive des informations sur les	P29(3)			La loi sur l'accès à l'information (2016), ainsi que l'article 35 de la Constitution kenyane, garantissent aux citoyens l'accès aux informations d'importance nationale détenues par l'État

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
technologies numériques.				
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			Le Kenya a lancé la Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle 2025-2030, axée sur la mise en place d'une gouvernance solide en matière d'IA et le développement de l'écosystème local de l'IA dans le pays
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur des enfants visant à promouvoir leur sécurité numérique et la protection de leur vie privée en ligne	P37(5)			Le Kenya s'appuie sur un ensemble disparate de cadres juridiques, tels que la loi de 2025 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité (modification), la loi de 2022 sur l'enfance, les lignes directrices sectorielles pour la protection et la sécurité des enfants en ligne au Kenya (CA, avril 2025) et le projet de note d'orientation de l'ODPC sur le traitement des données des enfants (2025), afin de promouvoir la sécurité numérique et la vie privée des enfants en ligne.
Inclusion numérique	P37(3)			Le Kenya a étendu la connectivité grâce au Fonds de service universel et au déploiement national de la fibre optique ; toutefois, il est nécessaire de disposer d'un outil de suivi du Fonds de service universel accessible au public. Des écarts subsistent en matière d'accessibilité financière et physique pour les personnes handicapées ainsi que pour les communautés pauvres et rurales

NOTE TOTALE (sur 60)	2024: 34	2025 37
----------------------	--------------------	------------------------------



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.
www.paradigmhq.org